

REUNION 1^{er} AVRIL 2021

Le 1^{er} Avril deux Mille vingt et un à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socioculturelle, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. FERRARI, Mme LE CORRE, M. MODESTE, M. BOURGUIGNON, M. BAR, Mme LEBAS, Mme GALVAN, Mme GIRON, M. LEBAS, Mme OZENNE, Mme RAULT, M. MOTIER, M. MORAND.

ABSENTE : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du lundi 8 mars 2021.

Compte administratif 2020

Lecture est faite du compte administratif 2020 qui se résume comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes	874 428,80
Dépenses	632 988,03
Résultat de l'exercice	<u>+ 241 440,77</u>
Résultat de l'exercice précédent	+ 668 885,60
Résultat cumulé au 31/12/2020	<u>+ 910 326,37</u>

Section Investissement

Recettes	353 282,19
Dépenses	420 400,32
Résultat de l'exercice	<u>- 67 118,13</u>
Résultat de l'exercice précédent	- 237 477,17
Résultat cumulé au 31/12/2020	<u>- 304 595,30</u>

Besoin de financement : + 304 595,30

Le résultat est affecté

A l'appurement (compte 1068) : 304 595,30 €

A l'excédent reporté : 605 731,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle), le compte administratif 2020 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget Primitif 2021

Section fonctionnement

Dépenses 1 427 538,84 €

Recettes 1 427 538,84 €

Section investissement

Dépenses 1 236 862,23 €

Recettes 1 236 862,23 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 13 voix « pour » et 1 « abstention », le budget primitif 2021.

Budget Via Ferrata

Section Fonctionnement

Recettes 9 240,00

Dépenses 11 458,00

Résultat de l'exercice

 - 2 218,00

Résultat de l'exercice précédent - 3 985,35

Résultat cumulé au 31/12/2020

 - **6 203,35**

Section Investissement

Recettes 11 458,00

Dépenses 17 440,00

Résultat de l'exercice

 - 5 982,00

Résultat de l'exercice précédent 5 565,62

Résultat cumulé au 31/12/2020

 - 416,38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le compte administratif 2020 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget Primitif 2021

Section fonctionnement

Dépenses	18 019,73 €
Recettes	18 019,73 €

Section investissement

Dépenses	11 856,38 €
Recettes	11 856,38 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 14 voix « pour », le budget primitif 2021.

Budget Lotissement

Section Fonctionnement

Recettes	148 860,11
Dépenses	148 860,11

Résultat de l'exercice	0.00
------------------------	------

Résultat de l'exercice précédent	0.00
----------------------------------	------

Résultat cumulé au 31/12/2020	0.00
-------------------------------	-------------

Section Investissement

Recettes	194 141,72
Dépenses	119 554,34

Résultat de l'exercice	74 587,38
------------------------	-----------

Résultat de l'exercice précédent	- 74 587,38
----------------------------------	-------------

Résultat cumulé au 31/12/2020	0,00
-------------------------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le compte administratif 2020 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget Primitif 2021

Section fonctionnement

Dépenses	90 248,57 €
Recettes	90 248,57 €

Section investissement

Dépenses	90 248,57 €
Recettes	90 248,57 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.
Le conseil municipal approuve avec 14 voix « pour », le budget primitif 2021.

Budget Station service

Section Fonctionnement

Recettes	536 349,74
Dépenses	589 914,56
Résultat de l'exercice	<hr/> - 53 564,82
Résultat de l'exercice précédent	- 10 095,03
Résultat cumulé au 31/12/2020	<hr/> - 63 659,85

Section Investissement

Recettes	55 229,00
Dépenses	0,00
Résultat de l'exercice	<hr/> 55 229,00
Résultat de l'exercice précédent	- 147 239,93
Résultat cumulé au 31/12/2020	<hr/> - 92 010,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le compte administratif 2020 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget Primitif 2021

Section fonctionnement

Dépenses	710 565,85 €
Recettes	710 565,85 €

Section investissement

Dépenses	92 010,93 €
Recettes	92 010,93 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.
Le conseil municipal approuve avec 14 voix « pour », le budget primitif 2021.

Taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation : 8.94 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.60 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.50 %

Le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette taxe demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé aux taux votés au titre de l'année 2019.

La réforme de la fiscalité directe locale a donc prévu un dispositif de réaffectation des ressources en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce dispositif prévoit qu'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit opéré vers les communes, avec une garantie de compensation du produit perçu par l'application d'un coefficient directeur.

Le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est la somme du taux département 2020 et de celui de la commune. Ainsi, pour Clécy, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés est de 16.60 % (taux communal) + 22.10% (taux départemental) = 38.70%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide de maintenir les taux suivants pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.50 %

Remboursement arrhes salle socioculturelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au problème de pandémie et devant l'incertitude de l'évolution dans les mois à venir, des personnes qui avaient réservé la salle socioculturelle et donc versé des arrhes se trouvent dans l'obligation d'annuler la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de rendre les arrhes versées, à savoir :

Location du 13 et 14 Juin 2020 pour André PEZERIL pour 190 €

Projet éolien

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Cingal Suisse Normande souhaite présenter à Monsieur le Préfet un projet d'implantation d'éoliennes sur son territoire et demande aux communes de se prononcer en faveur de ce projet. Ceci afin d'éviter que des éoliennes soient implantées sans que les collectivités soient consultées. Le conseil municipal s'est montré largement favorable à cette démarche.

Travaux et projets

Bibliothèque : les étagères sont arrivées et elles devraient être montées prochainement, cependant nous attendons le retour d'un employé communal actuellement en arrêt maladie.

Boucherie : les travaux sont bientôt terminés, il manque les panneaux qui sont commandés et seront installés prochainement.

Questions diverses

↳ Problèmes de vitesse au niveau de la Rue Ermington vers les bords de l'Orne. Il peut être envisagé de mettre un panneau lumineux rappelant la vitesse. Il faudra demander conseil auprès de l'ARD pour le radar pédagogique.

↳ Abris bus au Pont du Vey : une dizaine d'enfants attendent le bus, à voir avec le département pour avoir l'autorisation de poser un abris-bus

- ↳ Bois du Bout Fourré : à voir pour proposer l'achat de ce terrain.
- ↳ Problème de stationnement au niveau de l'école : il faut réfléchir à la possibilité de créer un « pédibus » c'est-à-dire que des adultes pourraient accompagner à l'école tous les enfants du bourg
- ↳ Il est proposé, comme lors des autres confinements, une gratuité de loyer pour les baux commerciaux pour le mois de mai 2021.
- ↳ Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité de prendre un emploi saisonnier pour pallier aux travaux de tontes...
- ↳ Il faut réfléchir s'il faut rendre le port du masque obligatoire sur les bords de l'Orne.

Fin de la séance à 22H45